



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-14714>

Département(s) de publication : 70

Annonce n° 26-14714

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-105679

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 23/09/2025

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes Val de Gray

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20003654900166

Ville : Gray

Code postal : 70100

Grouperement de commandes : Non

Département(s) de publication : 70

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Création d'une esplanade des sports urbains à Gray

Code CPV principal - Descripteur principal : 45112500

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Création d'une esplanade des sports urbains à Gray

Critères d'attribution : Prix des prestations (40%) Valeur technique (60%) Ce critère sera évalué sur la base du mémoire technique fourni par le candidat et au regard des sous-critères indiqués ci-dessous :
La méthodologie et l'organisation mise en œuvre pour la réalisation : description de la méthodologie, schémas, détails de principe des procédés, exécution et moyens de mise en œuvre utilisés pour répondre aux contraintes spécifiques du chantier : sur 20 points ; Le programme d'exécution des travaux : présentation d'un planning d'exécution des travaux détaillé, cohérent et réalisable. Celui-ci devra clairement faire figurer les délais prévus de chaque phase d'exécution des travaux : sur 20 points ; La qualité de l'équipe : - Des moyens humains affectés aux travaux notamment le nombre d'équipes, organigramme nominatif et fonctionnel de l'encadrement du chantier présentant les rôles et tâches dédiés à chaque intervenant, ainsi que le rôle de chaque cotraitant et sous-traitant éventuels ; - Des moyens matériels affectés aux travaux : sur 10 points ; La qualité des matériaux : - La présentation et production d'une fiche technique descriptive pour l'ensemble des matériaux prévus. Une attention particulière sera apportée à la proposition de matériaux issus du réemploi : sur 5 points ; La prise en

compte des objectifs de développement durable : - Organisation de la gestion des déchets liés au chantier et leur valorisation : sur 5 points.

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Le marché de travaux relatif à la création d'une esplanade des sports urbains à Gray est attribué comme suit : - Lot 1 - Terrassement - VRD : Mandataire du groupement : SAS VELET TERRASSEMENTS TP - Rue Belin - ZAC Gray Sud - 70 100 GRAY. Pour un montant de 278 000.00 Euros HT soit 333 600.06 Euros TTC. - Lot 2 - Création d'un skatepark : SASU HEXAGONE SKATEPARKS - 200 rue de la Croix Nivert - 75 015 PARIS. Pour un montant de 172 728.50 Euros HT soit 207 274.20 Euros TTC. - Lot 3 - Création d'un pumptrack : SARL H-PARKS - 3 rue Christian André-Benoit -34 670 BAILLARGUES. Pour un montant de 140 667.67 Euros HT soit 168 801.20 Euros TTC. - Lot 4 - Aménagement paysager : SAS ALBIZZIA ESPACES VERTS - 1 Chemin de la Vaivre - 25 770 RUFFEY LE CHÂTEAU. Pour un montant de 85 311.65 Euros HT soit 102 373.98 Euros TTC, décomposé comme suit offre de base : 64 311.65 Euros HT - Prestation supplémentaire éventuelle : 21 000.00 Euros HT. Le montant total des lots est de 676 707.87 Euros HT soit 812 049.44 Euros TTC. La durée du marché se confond avec son délai d'exécution. Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 1 an y compris période de préparation. Le début d'exécution du marché part à compter de la date fixée par ordre de service. Le délai d'exécution de chaque lot s'insère dans ce délai d'ensemble, conformément au planning détaillé d'exécution. Informations relatives aux délais de recours: - Référé précontractuel (article L. 5511 et suivants du code de justice administrative), pouvant être engagé par les personnes qui ont un intérêt à conclure le contrat et qui sont susceptibles d'être lésées par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, jusqu'à la signature du contrat, - Référé contractuel (article L. 55113 et suivants du code de justice administrative) pouvant être engagé par les personnes qui ont un intérêt à conclure le contrat et qui sont susceptibles d'être lésées par des manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, soit dans un délai de 31 jours à compter de la publication d'un avis d'attribution du contrat au JOUE ou, pour les marchés fondés sur un accord-cadre ou un système d'acquisition dynamique, à compter de la notification de la conclusion du contrat, soit dans un délai de 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat, si aucun avis d'attribution n'a été publié ou si aucune notification de la conclusion du contrat n'a été effectuée, - Recours en contestation de validité du contrat (jurisprudence Tarn-et-Garonne), pouvant être exercé par les tiers au contrat dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées. Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal administratif de Besançon.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11/02/2026